

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – PROJET TECHNOCENTRE

PIÈCE JOINTE 4

ÉTUDE D'IMPACT

- Extrait Chapitre 9 -
Activités humaines

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CHAPITRE 9.....	5
9.1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
9.1.1. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	6
9.1.2. USAGE DES TERRES	7
9.1.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL.....	11
9.1.3.1. PAYSAGE	11
9.1.3.1.1. Aire d'étude éloignée.....	12
9.1.3.1.2. Aire d'étude rapprochée	14
9.1.3.1.2.1. Plaines et Rieds.....	14
9.1.3.1.2.2. Bande Rhénane.....	15
9.1.3.1.2.3. La plaine allemande : Brisgau.....	15
9.1.3.1.3. Aire d'étude immédiate.....	16
9.1.3.2. PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL	18
9.1.3.2.1. Monuments naturels (Allemagne)	18
9.1.3.2.2. Monuments historiques (France).....	18
9.1.3.2.3. Sites inscrits et classés (France).....	19
9.1.3.2.4. Archéologie préventive (France)	19
9.1.3.2.5. Sites patrimoniaux remarquables (France)	19
9.1.3.2.6. Sites UNESCO (France)	20
9.1.4. ACTIVITÉS HUMAINES ET BIENS MATÉRIELS.....	20
9.1.4.1. USAGES DE L'EAU POUR LES ACTIVITÉS HUMAINES.....	20
9.1.4.2. INFRASTRUCTURES ET VOIES DE COMMUNICATION	20
9.1.4.2.1. Réseau routier et trafic associé.....	22
9.1.4.2.2. Réseau ferroviaire et trafic associé	22
9.1.4.2.3. Trafic aérien.....	22
9.1.4.2.4. Voies navigables	22
9.1.4.3. ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL.....	23
9.1.4.3.1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et IED.....	23
9.1.4.3.2. Installations Nucléaires de Base (INB).....	26
9.1.4.3.3. Transport de matières dangereuses	26
9.1.4.4. ESPACES ET ACTIVITÉS DE LOISIR.....	26
9.1.4.4.1. Chasse	26
9.1.4.4.2. Pêche	26
9.1.4.4.3. Zones de baignade.....	27
9.1.4.4.4. Autres activités de loisirs.....	27
9.1.4.5. PÊCHE PROFESSIONNELLE ET AQUACULTURE	27
9.1.4.6. TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	28
9.1.4.7. CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	29
9.1.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES.....	30

9.2. DESCRIPTION DES MÉTHODES UTILISÉES 36

9.2.1. ÉTAT INITIAL36

TABLEAUX

Tableau 9.a : Définition des aires d'étude	7
Tableau 9.b : Liste des ICPE françaises en exploitation dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre	25
Tableau 9.c : Synthèse des enjeux sur les activités humaines	31

FIGURES

Figure 9.a : Occupation des sols dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre (Source : Corine Land Cover 2018)	9
Figure 9.b : Répartition des types d'occupation des sols dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre (en pourcentage de recouvrement)	10
Figure 9.c : Aire d'étude éloignée des Vosges au massif de la Forêt-Noire (Source : Eranthis)	12
Figure 9.d : Vue depuis le château du Hohlandsbourg vers le site d'implantation du Technocentre (Source : Eranthis)	13
Figure 9.e : Vue depuis le Molkenrain (1 125 mètres) vers le site d'implantation du Technocentre (Source : Meyer Teva, 2017)	13
Figure 9.f : Vue depuis le Grand Ballon (1 424 mètres) vers le site d'implantation du Technocentre (Source : Meyer Teva, 2017)	13
Figure 9.g : Aire d'étude rapprochée appuyée sur les limites de visibilité du projet par un observateur (Source : Eranthis)	14
Figure 9.h : les structures boisées linéaires (à gauche en a.) - La Forêt -Noire en toile de fond (au milieu en b.) - L'absence de relief de la plaine (à droite en c.) (Source : Eranthis)	15
Figure 9.i : Aire d'étude immédiate appuyée sur les limites de visibilité du projet par un observateur (Source : Eranthis)	16
Figure 9.j : Vue après le passage du pont Alain-Foecheter-Erich-Dilger (Source : Eranthis)	17
Figure 9.k : Vue depuis l'autoroute 5 côté allemand (Source : Eranthis)	17
Figure 9.l : Vue depuis la limite ouest de l'île du Rhin (Source : Eranthis)	18
Figure 9.m : Vues depuis la rive ouest du Grand Canal d'Alsace en hiver (à gauche) et au printemps (à droite) (Source : Eranthis)	18
Figure 9.n : Infrastructures et voies de communication dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre	21
Figure 9.o : Localisation des ICPE françaises et des industries allemandes IED dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre (en exploitation ou en fin d'exploitation)	24
Figure 9.p : Répartition des entreprises par secteur d'activités dans la région Grand Est (Source : CCI Alsace Eurométropole, Chiffres clés 2024)	28
Figure 9.q : Projet de territoire de Fessenheim	29

ABRÉVIATIONS

A	Autoroute
AEP	Alimentation en Eau Potable
Andra	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
B	Autoroute (en Allemagne)
BNPE	Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau
CCPRB	Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
Cires	Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage
CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Électricité
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ERC	Éviter, Réduire, Compenser
ETP	Équivalent Temps Plein
DDAE	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
EDF	Électricité De France
GRT Gaz	Gestionnaire du Réseau de Transport Gaz
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IED	Directive relative aux émissions industrielles
INB	Installation Nucléaire de Base
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
HTB	Ligne Haute Tension B
MTD	Meilleures Techniques Disponibles
PLU	Plan Local d'Urbanisme
RD	Route Départementale
RTE	Réseau de Transport d'Électricité
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIG	Système d'Information Géographique
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VRD	Voiries et Réseaux Divers
ZPPA	Zone de Présomption de Prescription Archéologique

P R É S E N T A T I O N D U C H A P I T R E 9

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'état initial pour la thématique « Activités humaines ».

9.1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les données présentées dans l'état initial de l'environnement visent à définir la sensibilité du site d'implantation du Technocentre vis-à-vis de la thématique « Activités humaines » au niveau local.

Ce paragraphe traite des thématiques suivantes :

- usage des terres ;
- paysage et patrimoine culturel ;
- activités humaines et biens matériels : usages de l'eau, espaces et activités de loisirs, infrastructures et voies de communication, environnement industriel, autres usages, tissu économique local et socio-économique et enfin consommation énergétique.

9.1.1. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Les aires d'étude considérées dans ce chapitre sont présentées au [Tableau 9.a](#).

Tableau 9.a : Définition des aires d'étude

Aire d'étude	Description
Immédiate	Cette aire d'étude correspond au périmètre spatial du projet qui est présenté au Paragraphe 1.1.2.1 du Chapitre 1. Ce périmètre est défini par le tracé des limites du Technocentre, du fuseau de raccordement électrique du Technocentre au réseau existant (poste de Muhlbach), du fuseau de raccordement du Technocentre au réseau existant de gaz naturel du Gestionnaire du Réseau de Transport gaz (GRT Gaz), du raccordement du réseau de collecte des eaux usées du Technocentre au réseau communal et enfin du merlon situé au nord de l'emprise du Technocentre et de sa piste d'accès.
Rapprochée	Deux aires d'étude rapprochées sont utilisées : - Pour l'insertion paysagère (Paragraphe 9.1.3.1), l'aire d'étude rapprochée s'appuie sur les limites de visibilité sur le projet par un observateur. Elle dépend donc des obstacles visuels aux alentours du Technocentre. - Pour les autres thématiques, l'aire d'étude rapprochée est délimitée par un cercle de 10 kilomètres de rayon, centré sur le barycentre de l'aire située à l'intérieur des limites du Technocentre. Ce cercle inclut la zone d'influence des rejets atmosphériques (décrits aux Chapitre 3 et Chapitre 8), des rejets liquides (décrits au Chapitre 4) et sur la biodiversité (décrite au Chapitre 7).
Éloignée	Pour l'insertion paysagère (Paragraphe 9.1.3.1), l'aire d'étude éloignée s'affranchit des limites visuelles pour la prise en compte du paysage à une échelle élargie, pour une analyse plus contextuelle. Elle est notamment délimitée par les massifs des Vosges à l'ouest et de la Forêt-Noire à l'est. Pour les autres thématiques, l'analyse porte uniquement sur l'aire d'étude rapprochée (approche proportionnée aux enjeux).

9.1.2. USAGE DES TERRES

Les différents usages des terres autour du site d'implantation du Technocentre peuvent être appréhendés grâce à la cartographie Corine Land Cover, établie à l'échelle nationale (au 1 / 100 000) et qui définit de grands ensembles d'occupation des sols.

↳ CARTOGRAPHIE CORINE LAND COVER

Corine Land Cover est une base de données européenne d'occupation biophysique des sols. Cette base vectorielle est réalisée par photo-interprétation d'images satellites, afin d'analyser l'occupation des sols et son évolution, de suivre l'artificialisation des terres, l'évolution de la forêt, etc. Cette base de données utilise une nomenclature de 44 postes, tels que « tissu urbain discontinu », « espaces verts urbains », « forêts de feuillus » ou encore « cours et voies d'eau ». Elle a été lancée en 1985, dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus.

La surface de la plus petite unité cartographiée (seuil de description) est de 25 hectares.

Date de la dernière mise à jour de la base de données (au moment de la rédaction du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale ou DDAE du Technocentre) : 2018.

La carte présentée en [Figure 9.a](#) permet de rendre compte des grands ensembles d'usages des terres au niveau de l'aire d'étude rapprochée (dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre). L'analyse de celle-ci montre la présence de plusieurs types d'usages au niveau de la zone d'étude. Ces ensembles ainsi que leurs proportions respectives au sein de la zone d'étude sont présentés à la [Figure 9.b](#).

En particulier, l'aire d'étude immédiate (périmètre spatial du projet du Technocentre) s'étale sur trois zones distinctes : « forêts de feuillus » (environ 63 %), « zones industrielles ou commerciales » (environ 36 % de l'aire d'étude immédiate) et « terres arables hors périmètres d'irrigation » (environ 1 %).

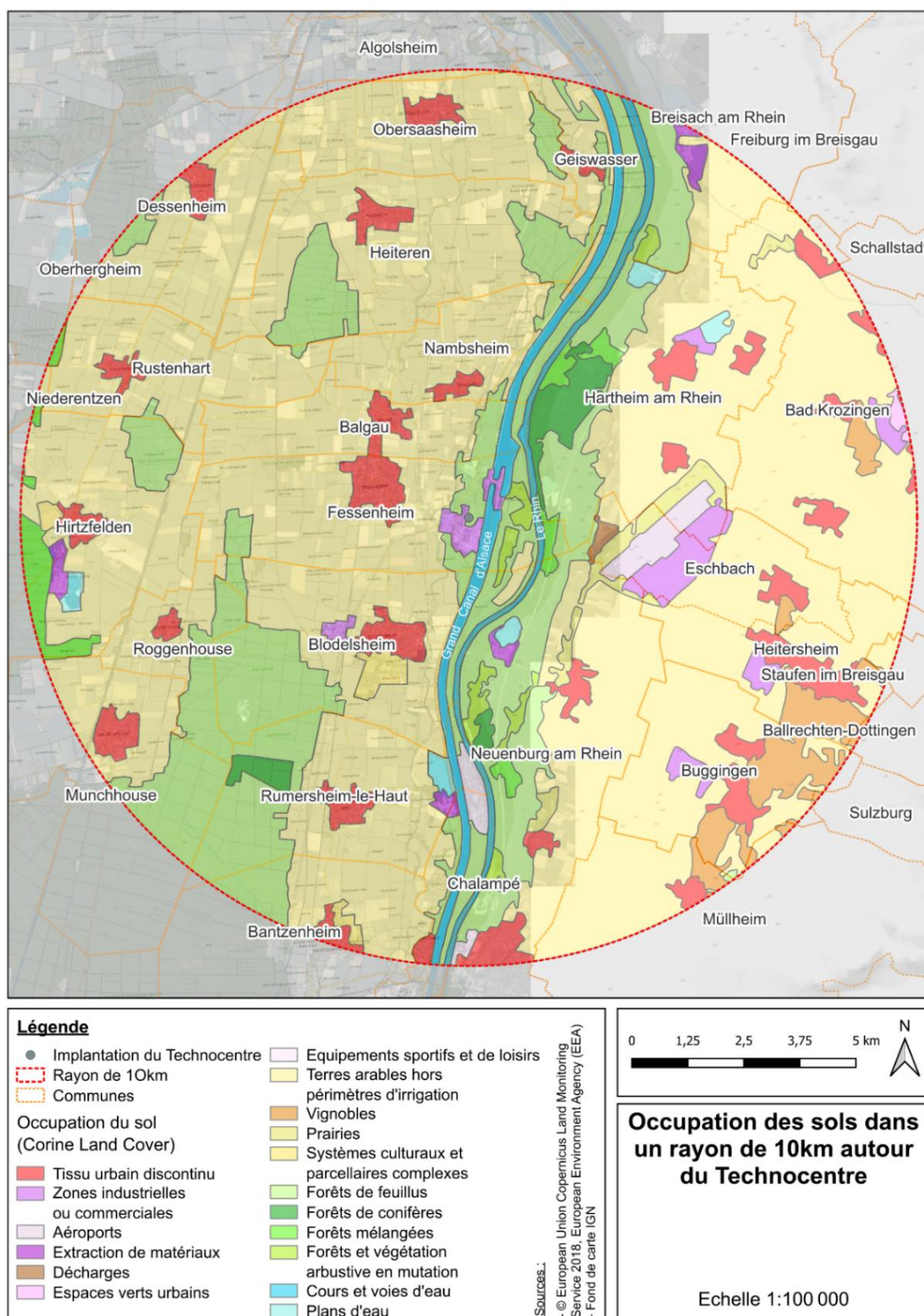


Figure 9.a : Occupation des sols dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre
(Source : Corine Land Cover 2018)

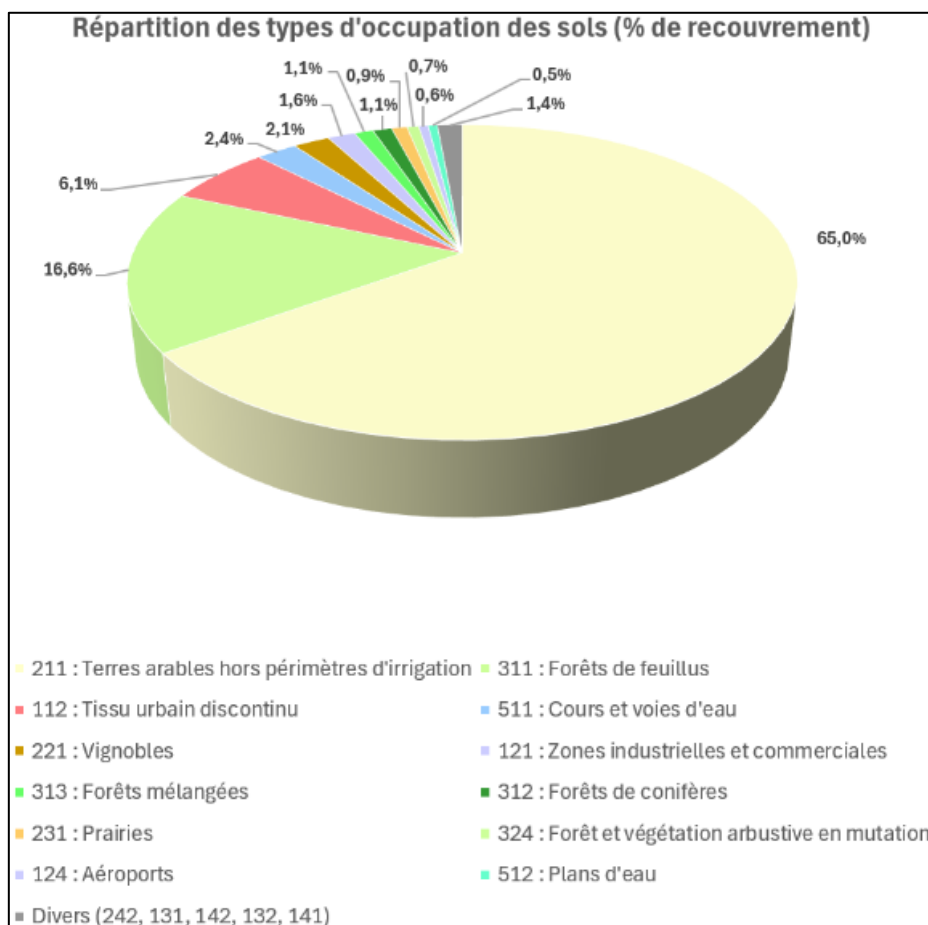


Figure 9.b : Répartition des types d'occupation des sols dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre (en pourcentage de recouvrement)

Remarque concernant la Figure 9.b : 242 = systèmes cultureux et parcellaires complexes // 131 = extraction de matériaux // 142 = équipements sportifs et de loisirs // 132 = décharges // 141 = espaces verts urbains.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée (rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre), les surfaces agricoles constituent la première forme d'usage des sols (environ 69 %). Elles regroupent :

- les terres arables hors périmètres d'irrigation ;
- les vignobles ;
- les prairies ;
- les systèmes cultureux et parcellaires complexes.

Les forêts constituent la deuxième forme d'usage des sols la plus fréquente (environ 19 %). Elles regroupent :

- les forêts de feuillus ;
- les forêts de conifères ;
- les forêts mélangées ;
- la forêt et végétation arbustive en mutation.

Les territoires artificialisés constituent la troisième forme d'usage des sols la plus fréquente (environ 9 %). Ils regroupent :

- le tissu urbain discontinu ;
- les zones industrielles et commerciales ;
- l'aéroport ;
- l'extraction de matériaux ;
- les décharges ;
- les espaces verts urbains ;
- les équipements sportifs et de loisirs.

Le reste est constitué de surfaces en eau (environ 3 %).

9.1.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL

9.1.3.1. PAYSAGE

Le site d'implantation du Technocentre se situe dans le département du Haut-Rhin, appartenant à la région Grand Est. Cette dernière, créée par la réforme territoriale de 2015, est le résultat de la fusion des régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne. Par ailleurs, ce site est localisé à proximité de la frontière avec l'Allemagne et la Suisse.

L'analyse d'impact sur le paysage propose trois aires d'étude. L'une, éloignée, pour la prise en compte du paysage à une échelle élargie, qui s'affranchit des limites visuelles données sur le site du projet du Technocentre, pour une analyse plus contextuelle. L'autre, rapprochée, appuyée sur des limites de visibilité sur le projet par un observateur. Enfin, la dernière, immédiate, calée sur le périmètre spatial de l'installation.

9.1.3.1.1. Aire d'étude éloignée

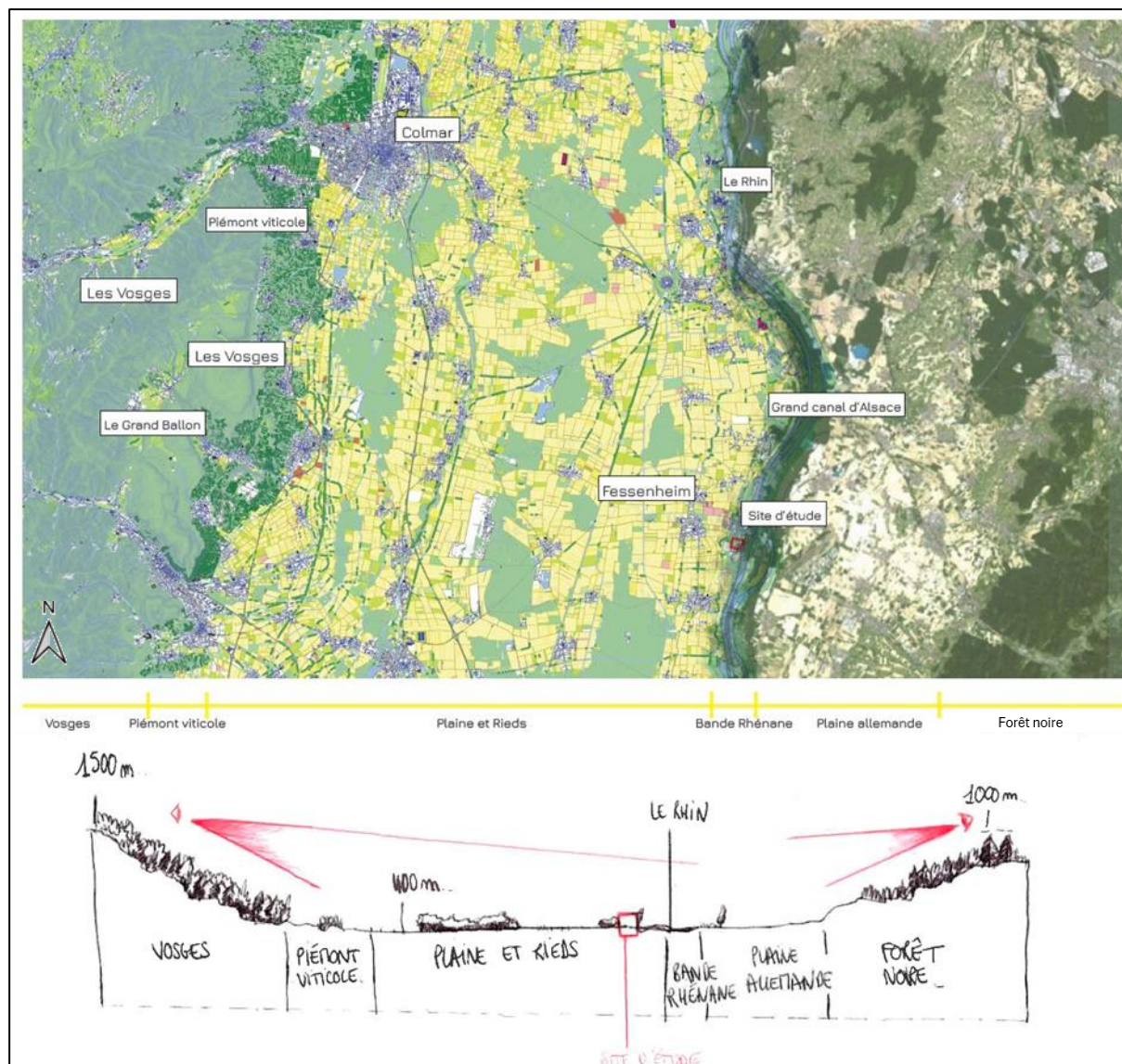


Figure 9.c : Aire d'étude éloignée des Vosges au massif de la Forêt-Noire (Source : Eranthis)

Le paysage alsacien est encadré par les Vosges à l'ouest et la Forêt-Noire allemande à l'est.

Entre ces deux massifs, marquant les horizons, coulent le Rhin ainsi que le Grand Canal d'Alsace. Ces paysages, marqués par la présence de l'eau, sont l'héritage d'un territoire modelé par et pour l'usage humain. Le territoire est très contrasté, entre milieux humides naturels à valeur environnementale et espaces agricoles simplifiés. La forêt de la Hardt, prégnante dans le territoire, marque les horizons au sud de Fessenheim.

Dans la plaine, la mosaïque de parcelles agricoles est ponctuée de boisements structurants linéaires : arbres isolés, alignements le long des axes de communication, haies le long des pistes cyclables, talus rhénan ou encore ripisylves créant des écrans boisés (notamment aux abords du Muhlbach). Les agglomérations, telles que Colmar par exemple, émergent de la plaine, telles des îles bâties. L'ensemble de ces unités paysagères de plaine se caractérise par une absence de relief, où s'étendent les horizons de manière lointaine jusqu'à rencontrer le massif de la Forêt-Noire depuis les Vosges.



Figure 9.d : Vue depuis le château du Hohlandsbourg vers le site d'implantation du Technocentre
(Source : Eranthis)

Remarque concernant la Figure 9.d : en toile de fond se trouve le massif de la Forêt-Noire. La saisonnalité est un facteur important, de même que l'horaire d'observation. Ici le voile brumeux matinal et hivernal forme un horizon vaporeux permettant peu de distinguer les formes urbaines lointaines.



Figure 9.e : Vue depuis le Molkenrain (1 125 mètres) vers le site d'implantation du Technocentre
(Source : Meyer Teva, 2017)



Figure 9.f : Vue depuis le Grand Ballon (1 424 mètres) vers le site d'implantation du Technocentre
(Source : Meyer Teva, 2017)

9.1.3.1.2. Aire d'étude rapprochée

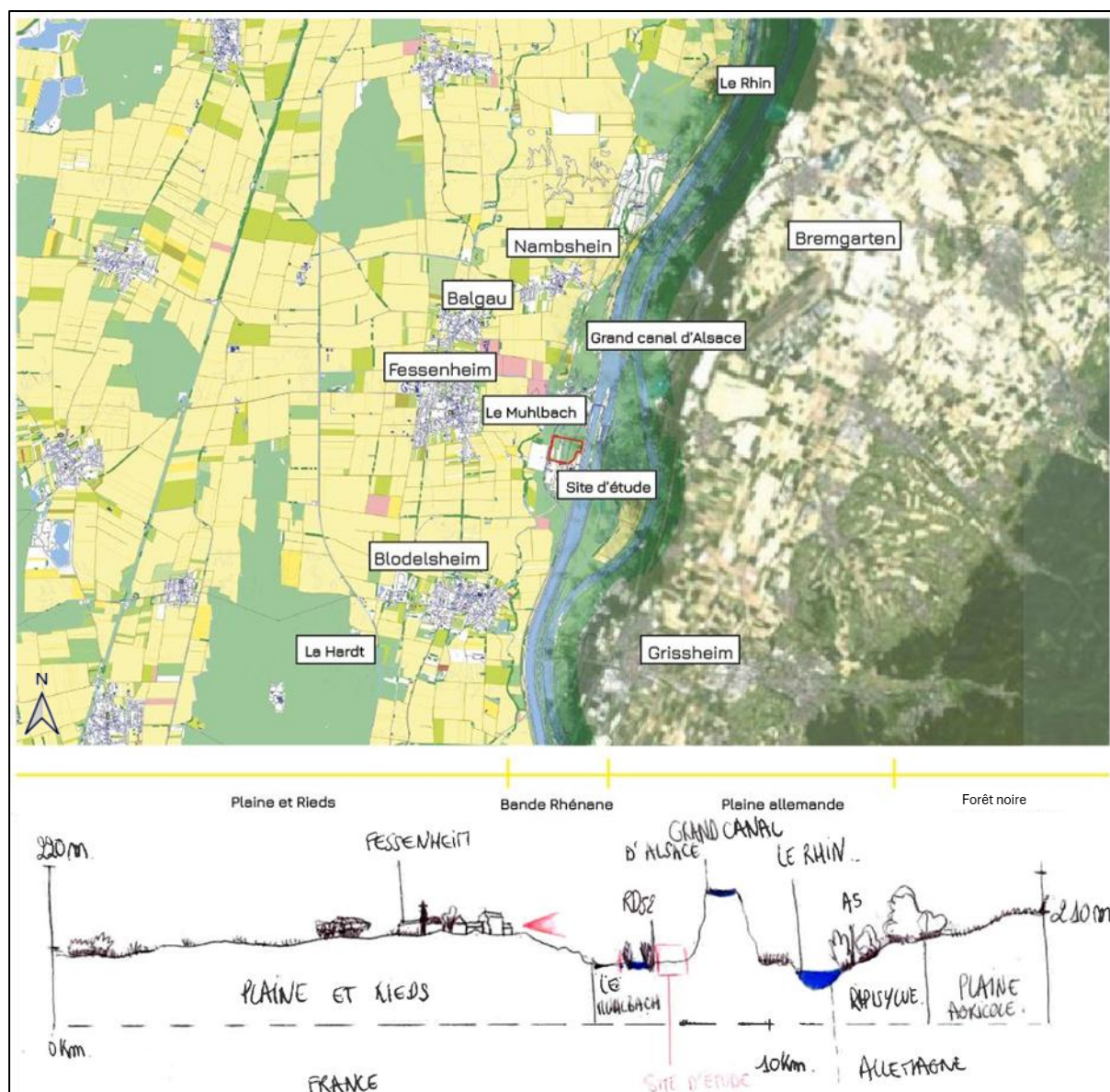


Figure 9.g : Aire d'étude rapprochée appuyée sur les limites de visibilité du projet par un observateur
(Source : Eranthis)

L'aire d'étude rapprochée est composée de plaines agricoles, forêts, zones humides et paysages historiques. En particulier, le Brisgau (en allemand Breisgau), région historique allemande, est un ancien comté.

9.1.3.1.2.1. Plaines et Rieds

Ces paysages sont orientés nord/sud par les grands axes de communication et sont sans relief sensible. Encadré à l'ouest par les Vosges et à l'est par le massif de la Forêt-Noire, les vastes ouvertures de la plaine donnent une profondeur aux vues. Le moindre obstacle se dressant sur les horizons reste néanmoins un potentiel écran. Arbres isolés, alignements, ripisylve du Muhlbach, bâtiments agricoles, clochers, etc. sont autant de points de repère contrastant permettant de rompre avec l'uniformité du

paysage et pouvant, potentiellement, constituer des écrans. En ce sens, la ripisylve du Muhlbach est très précieuse.

9.1.3.1.2.2. Bande Rhénane

La Bande Rhénane forme une mosaïque intime de forêts alluviales, d'industries, d'activités, de prairies humides, séparées par une digue imposante de l'ouverture du Grand Canal d'Alsace et du Rhin. Elle correspond au secteur de divagation du lit mineur du Rhin tout au long du quaternaire.

Un chapelet de villages s'établit aux franges de la Bande Rhénane centrale. Ces villages inondables restent modestes (rarement plus de 200 voire 400 habitants au « pic » de 1880) mais beaucoup sont prisés pour leur finage.

La Bande Rhénane se compose d'un sol sableux avec des cuvettes humides sur lesquelles s'accrochent les boisements. Les prairies sont rares. L'espace agricole est, comme dans la plaine, dominé par les cultures céréalières et en premier lieu par la maïsiculture particulièrement développée vers le sud, à partir de Marckolsheim, où le remembrement, le drainage et les techniques d'irrigation ont permis de cultiver de grandes surfaces.

Autour du Grand Canal d'Alsace et des ouvrages hydroélectriques se sont implantées de nombreuses zones industrielles en rive gauche, le long du canal et de la Route Départementale RD52. Le paysage industriel de la Bande Rhénane se caractérise par une artificialisation extrême des composantes naturelles et par un aménagement d'infrastructures et de bâtiments, qui traduisent l'élan économique issu des Trente glorieuses. Ces ambiances industrielles créent un contraste brutal avec l'ambiance des petits villages de la basse plaine.

9.1.3.1.2.3. La plaine allemande : Brisgau

Le terme allemand « Gau » désigne un comté et « Breis » évoque la division en plusieurs bras du Rhin, caractéristique de cette région. Elle est délimitée à l'ouest par le Rhin et à l'est, par la Forêt-Noire. Sur la plaine fertile allemande, l'agriculture domine, on y trouve aussi de la viticulture. De la plaine à la Forêt-Noire, il y a plus de 1 300 mètres de différence d'altitude. Dans la forêt, la sylviculture domine.



Figure 9.h : les structures boisées linéaires (à gauche en a.) - La Forêt -Noire en toile de fond (au milieu en b.) - L'absence de relief de la plaine (à droite en c.) (Source : Eranthis)

9.1.3.1.3. Aire d'étude immédiate

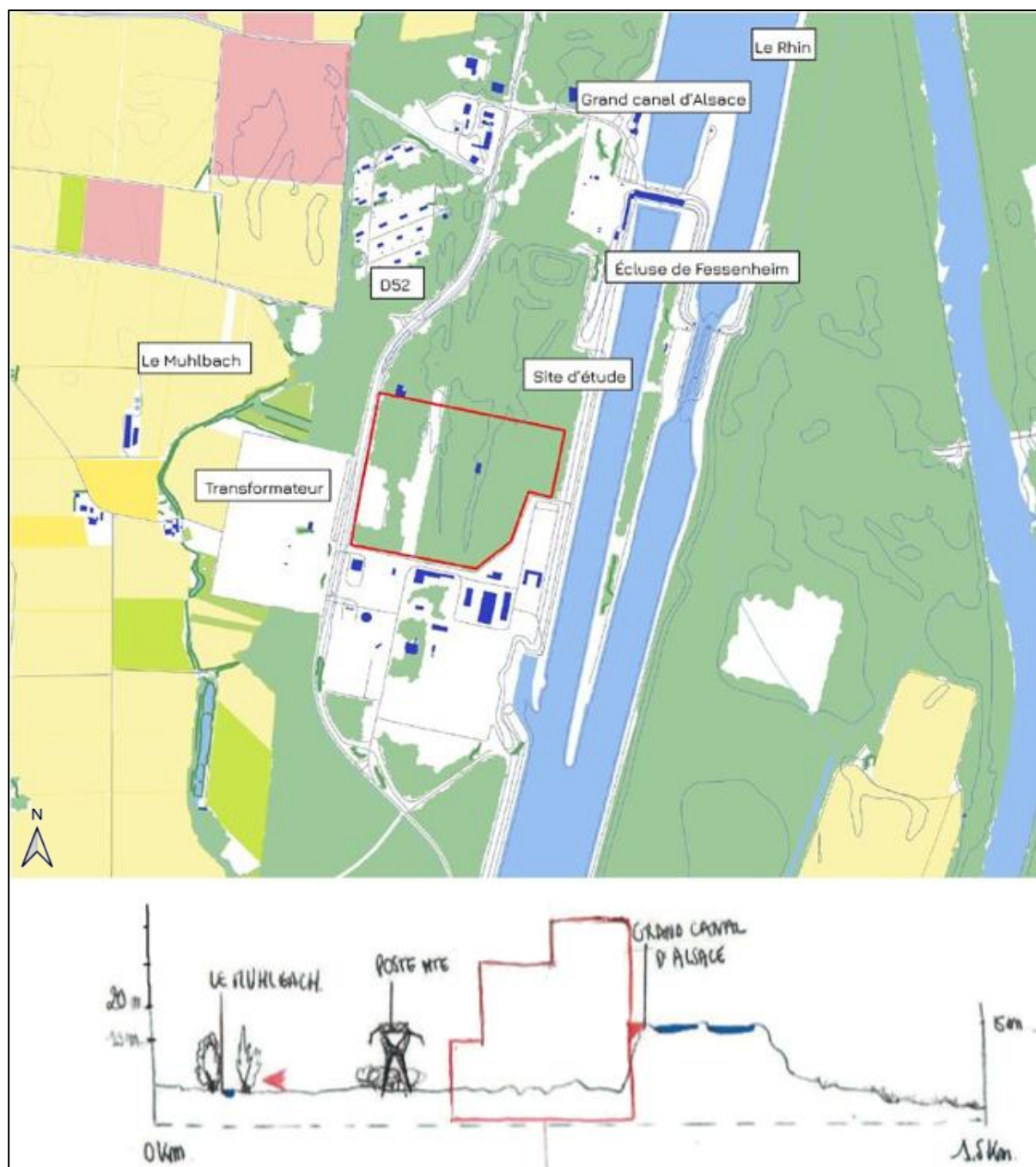


Figure 9.i : Aire d'étude immédiate appuyée sur les limites de visibilité du projet par un observateur
(Source : Eranthis)

L'aire d'étude immédiate est dominée par les boisements, en particulier des feuillus. Autour gravitent de nombreuses installations « anthropiques » : Grand Canal d'Alsace, ouvrages hydroélectriques, INB n°75, poste électrique, RD52, etc., qui constituent des marques importantes dans ce paysage rural. On note aussi la présence de milieux agricoles, mais aussi de pelouses sèches et de boisements de zones humides.

Depuis l'autoroute jusqu'au Grand Canal d'Alsace, le boisement forestier constitue une épaisseur d'environ 1,2 kilomètre. Le boisement de l'île du Rhin après le pont Alain-Foecheter-Erich-Dilger est d'environ 650 mètres (cf. [Figure 9.j](#)).



Figure 9.j : Vue après le passage du pont Alain-Foecheter-Erich-Dilger (Source : Eranthis)



Figure 9.k : Vue depuis l'autoroute 5 côté allemand (Source : Eranthis)



Figure 9.l : Vue depuis la limite ouest de l'île du Rhin (Source : Eranthis)



Figure 9.m : Vues depuis la rive ouest du Grand Canal d'Alsace en hiver (à gauche) et au printemps (à droite) (Source : Eranthis)

9.1.3.2. PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Remarque : L'étude des sites NATURA 2000 situés à proximité du site d'implantation du Technocentre est présentée au [Chapitre 12](#).

9.1.3.2.1. Monuments naturels (Allemagne)

Plusieurs **monuments naturels** sont localisés dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre. Ces monuments sont tous situés en Allemagne, à l'est du site. Le monument naturel le plus proche est situé à environ 2,9 kilomètres du site. Il s'agit de la réserve naturelle *Flugplatz Bremgarten* (numéro de référence : 909001000035).

Monument naturel : élément issu de la nature qui possède une valeur sociale et singulière du fait de sa rareté, de ses qualités esthétiques ou de sa signification culturelle.

9.1.3.2.2. Monuments historiques (France)

D'après l'atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, aucun **monument historique** n'est recensé dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre. Le projet du Technocentre n'est donc pas concerné par un périmètre de protection d'un monument historique.

Monument historique : immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte, etc.) ou objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur.

À noter que les monuments historiques les plus proches du site d'implantation du Technocentre se trouvent sur les communes d'Ottmarsheim (à environ 13 kilomètres au sud) et de Volgelsheim (à environ 12 kilomètres au nord).

9.1.3.2.3. Sites inscrits et classés (France)

D'après les données de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), aucun **site classé** au titre du code de l'environnement n'est recensé dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre.

Deux **sites inscrits** au titre du code de l'environnement sont recensés dans le rayon de 10 kilomètres :

- L'ensemble formé par l'île de Kembs-Brisach : l'île du Rhin représente une échappée verte entre le Grand Canal d'Alsace et le cours du Rhin. L'île est issue du creusement du Grand Canal d'Alsace, dont la création a été motivée par la navigation et la production d'électricité. Bien que le site, dans sa forme insulaire soit artificiel, il représente un grand site naturel où se mêlent la richesse des milieux et celle d'une faune et d'une flore extraordinaires. Ce site inscrit est situé à environ 500 mètres à l'est du site d'implantation du Technocentre, de l'autre côté du Grand Canal d'Alsace.
- La forêt du Hardtwald sur la commune de Heiteren : il s'agit d'une forêt dite « sèche » qui abrite un ensemble d'habitats naturels d'un grand intérêt écologique, d'une superficie de 309 hectares. Ce site inscrit est situé à environ 5 kilomètres au nord-ouest du site d'implantation du Technocentre.

Site classé : espace naturel ou paysager exceptionnel nécessitant une conservation stricte. Toute transformation importante est soumise à une autorisation spécifique du ministère de l'Environnement.

Site inscrit : paysage ou espace naturel remarquable bénéficiant d'une protection pour préserver son caractère visuel et environnemental.

9.1.3.2.4. Archéologie préventive (France)

D'après l'atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, aucune **Zone de Présomption de Prescription Archéologique** (ZPPA) n'est recensée dans le rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre.

De plus, des échanges avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Grand Est en 2021 confirment qu'aucun site archéologique n'est actuellement répertorié dans le périmètre du projet.

À noter que la ZPPA la plus proche du site d'implantation du Technocentre est située au niveau de la commune de Ensisheim, à environ 13 kilomètres à l'ouest.

Zone de Présomption de Prescription Archéologique : zone dans laquelle les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Elle vise à préserver les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par les travaux et projets d'aménagement.

9.1.3.2.5. Sites patrimoniaux remarquables (France)

D'après l'atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, aucun **site patrimonial remarquable** n'est recensé dans le rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre.

À noter que le site patrimonial remarquable le plus proche du site d'implantation du Technocentre est situé au niveau de la commune de Neuf-Brisach (fortifications de Vauban), à environ 12 kilomètres au nord.

Site patrimonial remarquable : villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager.

9.1.3.2.6. Sites UNESCO (France)

D'après les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), aucun **site UNESCO** n'est recensé dans le rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre.

Site UNESCO : le patrimoine mondial ou patrimoine mondial de l'UNESCO désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité.

À noter que le site UNESCO le plus proche du site d'implantation du Technocentre est situé au niveau de la commune de Neuf-Brisach (fortifications de Vauban), à environ 12 kilomètres au nord.

9.1.4. ACTIVITÉS HUMAINES ET BIENS MATÉRIELS

9.1.4.1. USAGES DE L'EAU POUR LES ACTIVITÉS HUMAINES

Les prélèvements d'eau nécessaires à la consommation humaine (Alimentation en Eau Potable – AEP), aux usages agricoles (irrigation notamment), aux industriels et à la production d'énergie sont décrits au [Paragraphe 5.1.3.2](#) du [Chapitre 5](#).

Les usages de l'eau pour les activités de loisirs (baignade, pêche) sont décrits au [Paragraphe 9.1.4.4](#).

9.1.4.2. INFRASTRUCTURES ET VOIES DE COMMUNICATION

Les principales voies de communication (réseaux routier, ferroviaire et fluvial) dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre sont présentées à la [Figure 9.n](#).

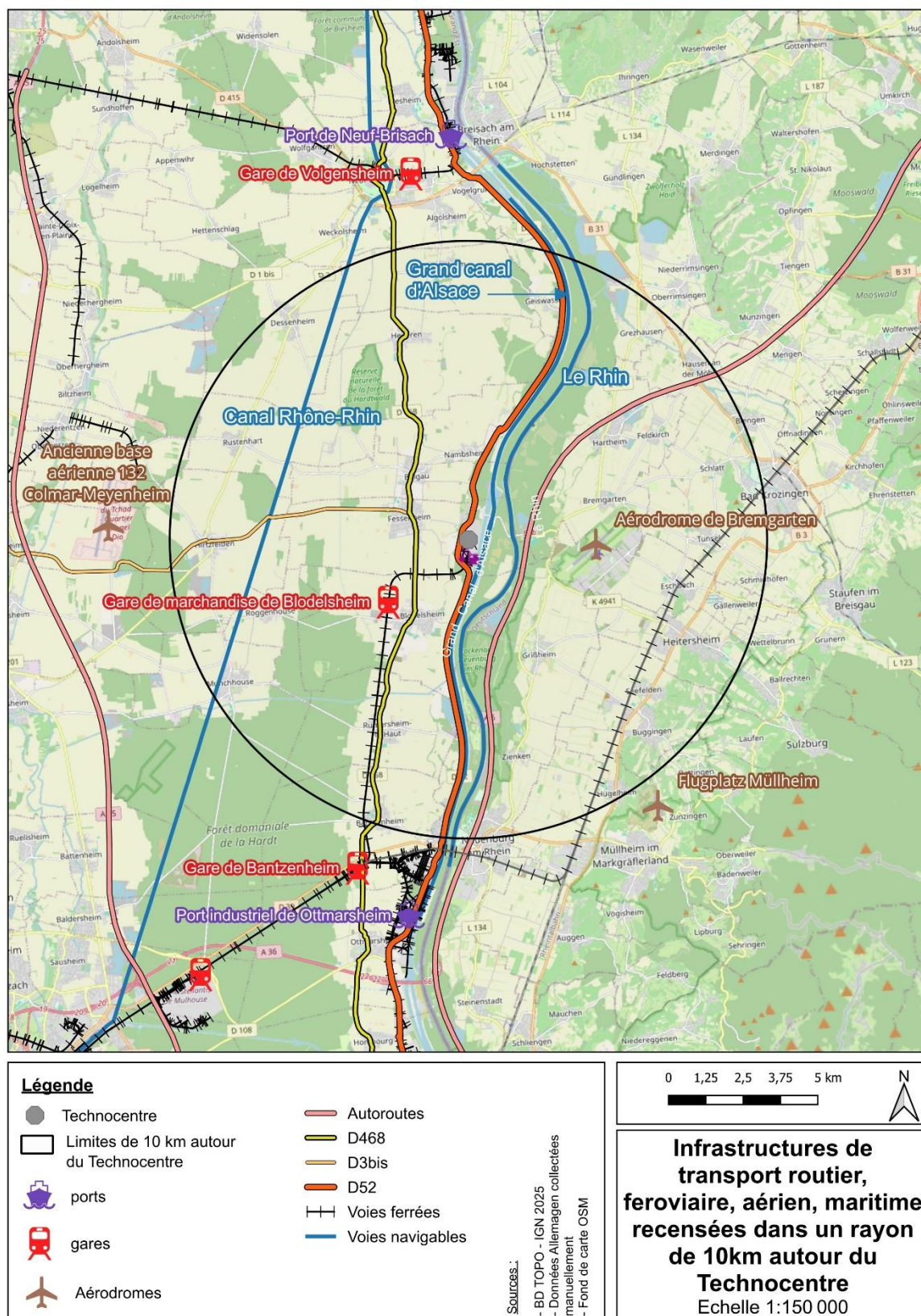


Figure 9.n : Infrastructures et voies de communication dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre

9.1.4.2.1. Réseau routier et trafic associé

La RD52 passe à proximité immédiate du site. Elle longe le cours du Grand Canal d'Alsace.

- Sur le tronçon de la RD52 au comptage de Volgelsheim (à environ 13 kilomètres au nord du site d'implantation du Technocentre), le trafic moyen journalier tous véhicules est de 5 080 véhicules dont 848 poids lourds (17 %) en 2024 et de 5 170 véhicules dont 885 poids lourds (17 %) en 2023.
- Sur le tronçon de la RD52, au comptage de Blodelsheim (à environ 4 kilomètres au sud du site d'implantation du Technocentre), le trafic moyen journalier tous véhicules est de 2 770 véhicules dont 413 poids lourds (15 %) en 2024 et de 2 870 véhicules dont 428 poids lourds (15 %) en 2023.

L'autoroute A35 est une autoroute traversant l'Alsace du nord au sud. Elle commence à la frontière suisse dans le prolongement de l'autoroute suisse A3 puis se connecte à la route B9 allemande. Sur le tronçon de l'A35 au comptage de Meyenheim (à environ 15 kilomètres à l'ouest du site d'implantation du Technocentre), le trafic moyen journalier tous véhicules est de 48 320 véhicules dont 7 860 poids lourds (16 %) en 2024 et de 47 700 véhicules dont 7 688 poids lourds (16 %) en 2023.

L'autoroute allemande A5 relie le centre de l'Allemagne jusqu'à la frontière suisse. Sur le tronçon de l'A5 au comptage de Neuenburg (à environ 11 kilomètres au sud du site d'implantation du Technocentre), le trafic moyen journalier tous véhicules est de 19 733 véhicules dont 5 271 poids lourds (27 %) en 2024 et de 19 778 véhicules dont 5 386 poids lourds (27 %) en 2023.

9.1.4.2.2. Réseau ferroviaire et trafic associé

Dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre, deux voies ferrées sont recensées.

La première voie ferrée relie Bantzenheim (au sud) au site d'implantation du Technocentre en passant par Blodelsheim. Elle propose uniquement du transport de fret sur ce tronçon. Cette ligne ferroviaire est conservée malgré le démantèlement en cours de l'INB n°75 et sera maintenue en cas d'implantation d'un nouveau projet en lieu et place de l'INB n°75 et pour l'exploitation du Technocentre.

La deuxième voie ferrée, située en Allemagne, passe à environ 7 kilomètres à l'est du site d'implantation du Technocentre, elle relie notamment Mulhouse, Freiburg im Brisgau et Bâle (Suisse).

Les deux gares ferroviaires les plus proches du site sont :

- la gare de Blodelsheim, à environ 3,5 kilomètres au sud-ouest du site ;
- la gare de Bantzenheim, à environ 11 kilomètres au sud-ouest du site.

9.1.4.2.3. Trafic aérien

Un aérodrome à usage restreint (club aéronautique) est recensé dans le rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre. Il s'agit de l'aérodrome de Bremgarten, situé en Allemagne à environ 3 kilomètres à l'est du site.

Les aéroports de Mulhouse et de Colmar sont respectivement à 21 kilomètres et 27 kilomètres du site d'implantation du Technocentre.

9.1.4.2.4. Voies navigables

Le site d'implantation du Technocentre est situé au bord du Grand Canal d'Alsace, canal latéral au Rhin, équipé pour la navigation. Il constitue la seule voie navigable dans un rayon de 10 kilomètres autour du site : la portion du canal Rhin-Rhône n'est pas navigable à proximité du site d'implantation du Technocentre.

Le Rhin est le premier fleuve commercial européen. Il s'étend sur 184 kilomètres et comporte 10 écluses. Il y transite 300 millions de tonnes de marchandises par an.

9.1.4.3. ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

9.1.4.3.1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et IED

La localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) françaises soumises à enregistrement ou à autorisation dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre est présentée à la [Figure 9.o](#). Sur cette figure se trouvent également les industries allemandes soumises à la directive relative aux émissions industrielles (dite **directive « IED »**). Les ICPE françaises dans un rayon de 10 kilomètres autour du site sont recensées dans le [Tableau 9.b](#).

Directive IED : cette directive a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrées de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles. Les activités visées par la directive IED sont également introduites dans la nomenclature des ICPE.

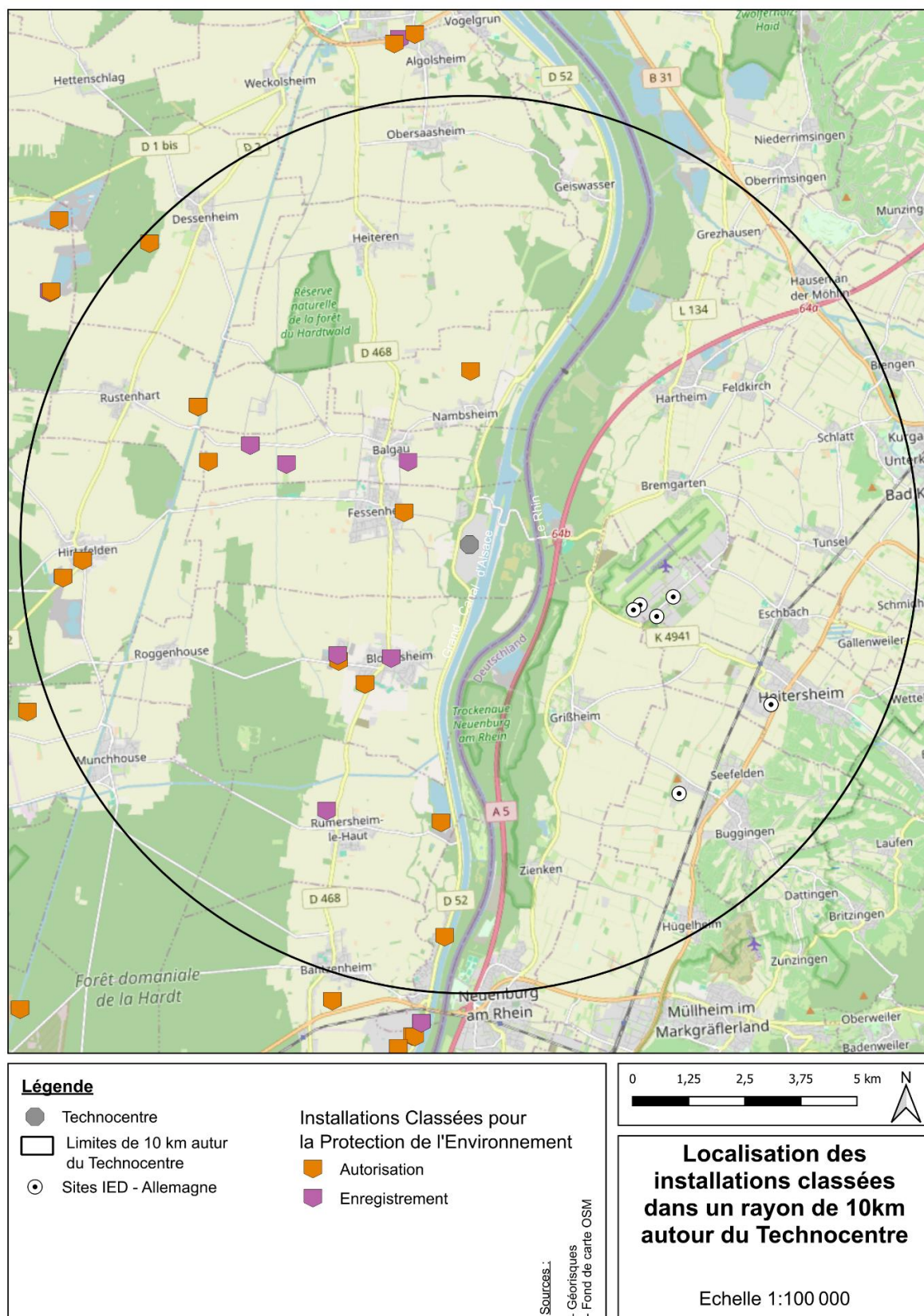


Figure 9.o : Localisation des ICPE françaises et des industries allemandes IED dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre (en exploitation ou en fin d'exploitation)

Tableau 9.b : Liste des ICPE françaises en exploitation dans un rayon de 10 kilomètres autour du Technocentre

Nom de l'ICPE	Localisation par rapport au site	Régime de l'établissement	Activité principale exercée
HOLCIM BETON GRANULAT HAUT RHIN - HBGHR	1,6 km à l'ouest du site Munchhouse	Autorisation	Fabrication de béton prêt à l'emploi
SARL Élevage plaine du Rhin	2,3 km au nord-ouest du site Balgau	Enregistrement	Élevage
SCEA LIENHART Jeannot	4,4 km à l'ouest du site Balgau	Enregistrement	Élevage
SCEA MAGALIEVA	5,4 km à l'ouest du site Balgau	Enregistrement	Élevage
SARL FOHRENFELD	6,1 km à l'ouest du site Balgau	Autorisation	Élevage
CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun) des producteurs de Maïs	6,8 km au nord-nord-ouest du site Rustenhart	Autorisation	Location et location-bail de machines et équipements agricoles
Werner	3,1 km au sud-ouest du site Blodelsheim	Enregistrement	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
Déchetterie de Blodelsheim	3,8 km au sud-ouest du site Blodelsheim	Enregistrement	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
GMR (ex : SAUTER auf den ensisheimerweg)	3,9 km au sud-ouest du site Blodelsheim	Autorisation	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
GSM ALSACE	6,2 km au sud du site Rumsheim-le-Haut	Autorisation	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
B + T Énergie France SAS	8,8 km au sud du site Chalmépé	Autorisation	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
HOLCIM BETON GRANULAT HAUT RHIN - HBGHR	9,1 km à l'ouest du site Hirtzfelden	Autorisation	Carrière

Par ailleurs, la zone industrielle de Koechlin est située à environ 1 kilomètre au nord du site d'implantation du Technocentre, sur la commune de Fessenheim. Il s'agit d'une zone aménagée par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach. Elle est partiellement occupée par des activités artisanales et tertiaires (location de matériels et d'engins de travaux publics, récupération de ferrailles, etc.).

Comme indiqué sur la [Figure 9.o](#), six industries allemandes IED sont recensées dans le rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre :

- Kappus 1848 GmbH : entreprise de production de tensioactifs à Heitersheim à 7,5 kilomètres à l'est-sud-est ;

- Remondis GmbH & Co. KG Region Süd : entreprise de stockage des déchets à Buggingen à 7,2 kilomètres au sud-est du site ;
- Bareg Recycling Entsorgungs GmbH & Co. KG : entreprise qui élimine et recycle des déchets (dangereux et non-dangereux) à Eschbach à 5,7 kilomètres à l'est-sud-est du site ;
- Bioerdgasanlage Gewerbepark Breisgau : installation de biogaz du parc industriel de Breisgau à Eschbach à 5,6 kilomètres à l'est du site ;
- EEW Energy from Waste Saarbrücken GmbH TREA Breisgau : entreprise d'incinération de déchets à Eschbach à 5,1 kilomètres à l'est-sud-est du site ;
- Schlackeverwertung Breisgau GmbH (SVB) : usine d'incinération de déchets non-dangereux à Eschbach à 5,1 kilomètres à l'est-sud-est du site.

9.1.4.3.2. Installations Nucléaires de Base (INB)

L'INB n°75 se trouve à proximité immédiate au sud des limites du Technocentre.

9.1.4.3.3. Transport de matières dangereuses

Une canalisation de gaz naturel passe à plus de 950 mètres de la limite nord du site d'implantation du Technocentre.

Remarque : Il s'agit de la canalisation de gaz à laquelle le Technocentre va se raccorder.

9.1.4.4. ESPACES ET ACTIVITÉS DE LOISIR

9.1.4.4.1. Chasse

Les principales espèces chassées¹ dans le département du Haut-Rhin sont :

- les grands gibiers : le brocard, le cerf élaphe, le cerf sika, le sanglier, le daim et le chamois ;
- les petits gibiers : le renard, les lièvres et lapins, le blaireau, le chien viverrin, la fouine, l'hermine, la martre, le ragondin, le rat musqué, le raton laveur, le vison et la belette ;
- les oiseaux : l'étourneau sansonnet, la corneille noire, le corbeau freux, le geai des chênes, la pie bavarde, le faisan, le faisan vénéré, les perdrix rouges et grises, les oiseaux d'eau.

9.1.4.4.2. Pêche

Les principales espèces autorisées et réglementées à pêcher² sont l'anguille jaune, la truite fario de rivière, la truite fario de lacustre, le saumon de fontaine, le cristivomer, la truite arc-en-ciel, le corégone, le brochet, le sandre, le black-bass, l'écrevisse exotique envahissante (écrevisse rouge de Louisiane, écrevisse signal et écrevisse américaine).

La pêche des anguilles argentées, des ombres communs, des truites de mer, des saumons atlantiques, des grandes aloses, des aloses feintes, des lamproies de rivière, des écrevisses à pattes rouges et à pattes blanches ainsi que de toutes les espèces de grenouilles est interdite durant toute l'année.

Les divers canaux présents sur le territoire aux alentours du site d'implantation du Technocentre attirent bon nombre de pêcheurs originaires des deux côtés du Rhin. La majorité des villages compte une

¹ Source : Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin.

² Source : arrêté n° 2024-07 du 08 février 2024 portant réglementation permanente relative à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Haut-Rhin

association de pêcheurs. Il s'agit d'amicales de pêcheurs qui organisent diverses manifestations autour des étangs (loisirs, concours), tel que l'étang de pêche de Fessenheim.

9.1.4.4.3. Zones de baignade

Il n'y a qu'une zone de baignade³ localisée dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre. Celle-ci est située sur la commune de Hartheim am Rheim (Allemagne), à environ 6,5 kilomètres à l'est du site.

Aucune zone de baignade n'est recensée en France dans le rayon de 10 kilomètres.

9.1.4.4.4. Autres activités de loisirs

Des activités sportives et de loisirs comme l'accrobranche, la randonnée, la natation et la plongée, la pétanque, le ski, le canoë-kayak, la spéléologie, l'escalade ou encore le tir à l'arc, peuvent être pratiquées dans le département du Haut-Rhin.

Le complexe sportif de Fessenheim (site de loisirs le plus proche) est localisé à environ 2 kilomètres à l'ouest du site d'implantation du Technocentre.

Plus d'une centaine de sites touristiques (musées, parcs naturels et animaliers, châteaux, sites et monuments historiques, etc.) sont également répertoriés dans le département du Haut-Rhin. L'espace muséographique Victor Schoelcher est le site touristique le plus proche. Il est localisé à près de 2 kilomètres à l'ouest du site, sur la commune de Fessenheim.

9.1.4.5. PÊCHE PROFESSIONNELLE ET AQUACULTURE

Concernant l'aquaculture, aucune entreprise spécialisée n'a été recensée dans le rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre. La plus proche se situe à environ 15 kilomètres au nord du site sur la commune de Biesheim.

Concernant la pêche professionnelle, seuls trois professionnels exercent dans le département du Haut-Rhin d'après les données fournies par le Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (Conapped). Le plus proche du site d'implantation du Technocentre se situe sur la commune de Balgau, à environ 3 kilomètres au nord-ouest du site.

³ Source : site de l'Agence Européenne pour l'Environnement ; site Baignades du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

9.1.4.6. TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

Située à la frontière de quatre pays et totalisant 800 kilomètres de frontières et 202 135 travailleurs frontaliers (donnée de 2021), la région Grand Est est la 1^{ère} région française comptant le plus de travailleurs frontaliers et la 2^{ème} région exportatrice, avec un vaste territoire de 57 440 km² (soit 10,6 % de la superficie de la France Métropolitaine)⁴.

L'économie régionale de la région du Grand Est s'appuie sur différents secteurs d'activité présentés à la [Figure 9.p](#).

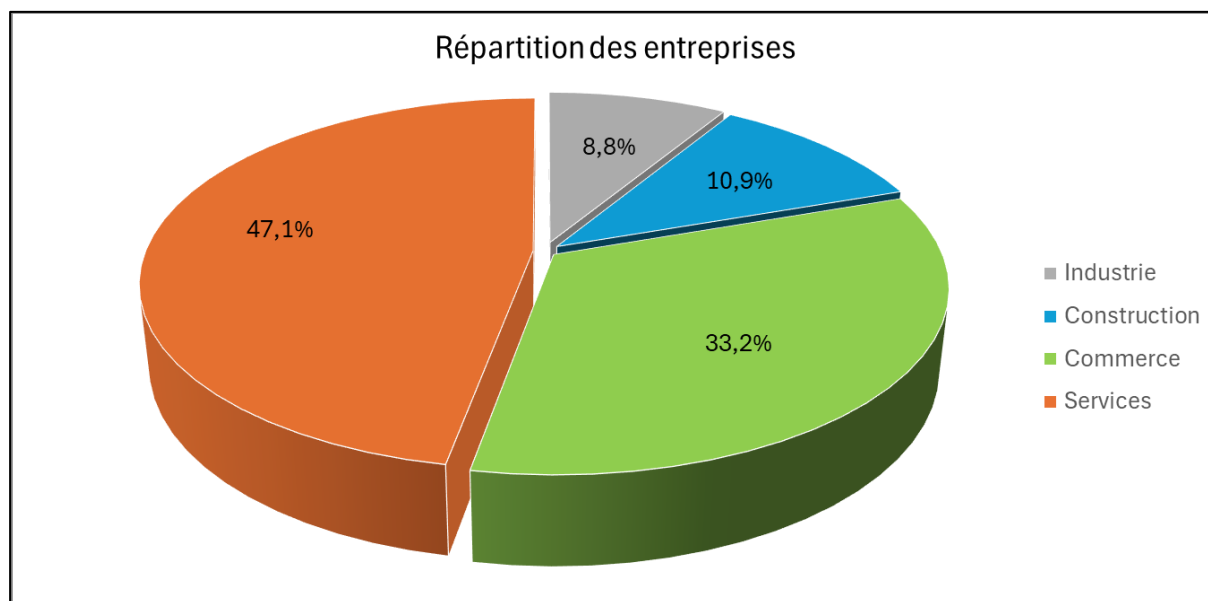


Figure 9.p : Répartition des entreprises par secteur d'activités dans la région Grand Est (Source : CCI Alsace Eurométropole, Chiffres clés 2024)

Les principaux employeurs de la région Grand Est sont Stellantis Auto (construction de véhicules automobiles), Würth France (commerce de gros de quincaillerie) et Arcelormittal France (sidérurgie).

La part des emplois est près de deux fois plus élevée en région Grand Est qu'en France Métropolitaine dans les secteurs de travail du bois / industries du papier et imprimerie, de fabrication d'équipements électriques et de métallurgie et fabrication de produits métalliques.

Au sein de la région Grand Est, en 2021 :

- 42,0 % des emplois concernent le secteur du commerce/transports/services divers (contre 48,0 % en France Métropolitaine) ;
- 33,6 % des emplois concernent le secteur de l'administration publique / enseignement / santé / action sociale (contre 31,4 % en France Métropolitaine) ;
- 15,2 % des emplois concernent le secteur de l'industrie (contre 11,7 % en France Métropolitaine) ;
- 6,4 % des emplois concernent le secteur de la construction (contre 6,5 % en France Métropolitaine) ;
- 2,8 % des emplois concernent le secteur de l'agriculture (contre 2,4 % en France Métropolitaine).

⁴ Source des données : https://www.alsace-eurometropole.cci.fr/sites/g/files/mwbcuj986/files/2025-03/ChiffresCles_GE_A5_12p_2025.pdf

Le site d'implantation du Technocentre se situe sur la commune de Fessenheim. L'INB n°75, aujourd'hui en cours de démantèlement, représentait pendant son exploitation un apport essentiel pour son territoire de proximité au travers de son activité socio-économique, que ce soient les taxes locales versées, les emplois directs et indirects, ou l'activité économique générée chez les fournisseurs, prestataires, ou plus largement sur le territoire en lien avec la présence des salariés et de leurs familles. Début 2018, 850 salariés du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE), auxquels s'ajoutaient 350 salariés prestataires permanents, travaillaient quotidiennement sur le site de Fessenheim. À ces 1 200 emplois directs s'ajoutaient des emplois induits, estimés à 500. Au total, ce sont donc 1 700 emplois qui découlaient de l'activité du CNPE de Fessenheim. Pendant sa phase de démantèlement, environ 80 salariés EDF et 200 salariés prestataires travailleront sur l'INB n°75.

Afin d'assurer la mutation économique du territoire qui a bénéficié durant près de 40 ans de cet apport, un projet de territoire a été signé par les acteurs institutionnels et économiques locaux franco-allemands, sous l'égide de l'État français, en février 2019, articulé autour de quatre axes :

- axe 1 : créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire.
- axe 2 : améliorer la desserte du territoire et les mobilités.
- axe 3 : faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique.
- axe 4 : faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les énergies du futur.

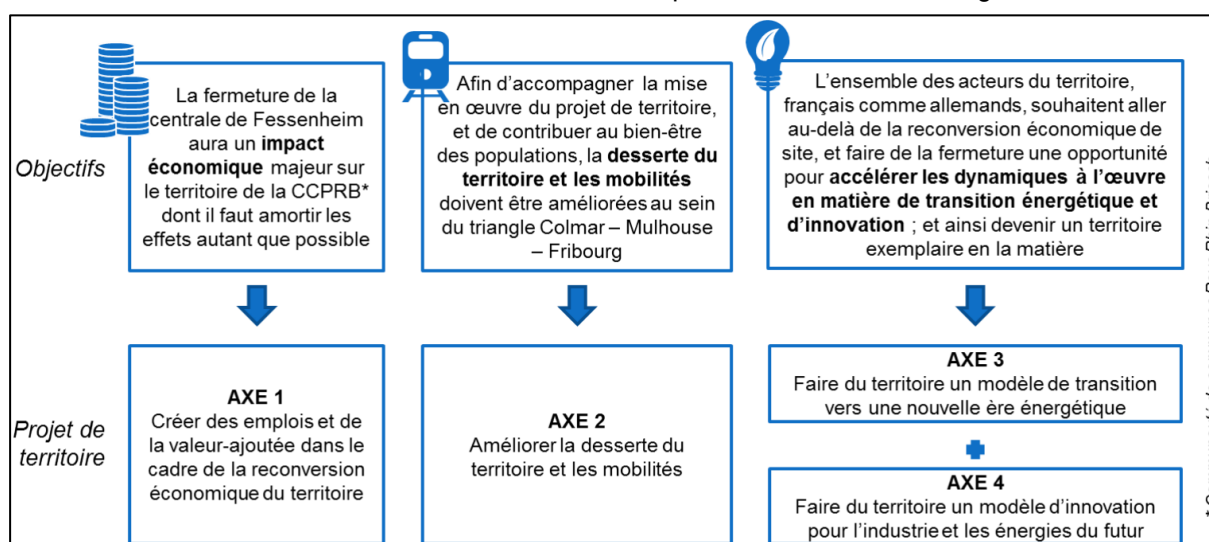


Figure 9.q : Projet de territoire de Fessenheim

9.1.4.7. CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

En 2024, la consommation d'électricité en région Grand Est (corrigée des aléas météorologiques et calendaires) s'est élevée à 42 TWh, soit une légère augmentation de 0,7 % par rapport à 2023 (en cohérence avec l'évolution au niveau national)⁵. Cette consommation correspond à 9 % de la consommation nationale. En particulier, le secteur de la métallurgie (hors industrie automobile) et celui de la sidérurgie représentaient respectivement 5,4 % et 3,3 % de cette consommation régionale.

⁵ Source : Bilan électrique régional du Réseau de Transport d'Électricité (RTE), 2024

9.1.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES

Au vu des informations présentées ci-avant, les enjeux relatifs aux activités humaines concernent principalement l'usage des terres, le paysage et patrimoine culturel, les activités liées au milieu aquatique (la consommation d'eau), le trafic (routier, ferroviaire et fluvial) et la consommation énergétique.

Le [Tableau 9.c](#) présente la synthèse des enjeux sur les activités humaines. L'enjeu du territoire reporté dans ce tableau pour chaque thématique se base sur l'état initial de l'environnement décrit précédemment. L'enjeu du projet se base quant à lui sur l'enjeu du territoire et sur la description du projet présentée au [Chapitre 2](#).

Tableau 9.c : Synthèse des enjeux sur les activités humaines

Thématique	Caractéristique	Enjeu du territoire	Sensibilité vis-à-vis du projet	Niveau d'enjeu pour le projet
Usage des terres	Dans le rayon de 10 kilomètres autour du site, la répartition des usages des sols est la suivante : • surfaces agricoles (environ 69 %), • forêts (toutes confondues, environ 19 %), • territoires artificialisés (environ 9 %), • surfaces en eau (environ 3 %). Le périmètre du projet est constitué de forêts de feuillus (63 %), de zones industrielles (36 %) et de terres arables (1 %).	Moyen	Le site d'implantation du Technocentre est actuellement majoritairement boisé et nécessite donc d'être artificialisé. Les habitats actuels présentent un intérêt écologique modéré à fort (cf. Chapitre 7).	Moyen
Paysage	Le paysage alsacien est encadré par les Vosges et la Forêt-Noire allemande. Entre ces deux massifs coulent le Rhin et le Grand Canal d'Alsace. Le territoire est par ailleurs très contrasté, entre milieux humides naturels à valeur environnementale et espaces agricoles simplifiés.	Faible	L'environnement immédiat du site d'implantation du Technocentre est marqué par la présence de l'INB n°75 en cours de démantèlement. Le site d'implantation du Technocentre, au même titre que l'INB n°75 sera probablement visible sur l'aire d'étude rapprochée, qui correspond à un rayon de 3 à 4 kilomètres environ.	Moyen
Patrimoine culturel	Plusieurs monuments naturels sont localisés dans un rayon de 10 kilomètres autour du site d'implantation du Technocentre en Allemagne. Aucun monument historique, sites classés, ZPPA, site patrimonial remarquable et site UNESCO n'est recensé dans le rayon de 10 kilomètres autour du site.	Faible	Le monument naturel le plus proche du site se situe à 2,9 kilomètres, derrière l'Île du Rhin et est donc relativement masqué.	Faible

Thématique	Caractéristique	Enjeu du territoire	Sensibilité vis-à-vis du projet	Niveau d'enjeu pour le projet
Usages de l'eau	Les prélèvements d'eau nécessaires aux activités humaines sont décrits au Chapitre 5 . Ces prélèvements sont nécessaires à la consommation humaine (eau potable), aux usages agricoles, aux usages industriels et la production d'énergie.	Moyen	Le projet du Technocentre prévoit d'utiliser l'eau de la nappe pour différents usages. Pour cela, il se connectera au réseau existant de l'INB n°75 lui-même connecté à un captage existant.	Moyen
Infrastructures et voies de communication	Le site est directement desservi par une route départementale et par une voie ferrée. À proximité du site se trouvent des routes départementales et autoroutes et des voies navigables.	Faible	Les travaux et l'exploitation du Technocentre nécessiteront la circulation de véhicules, de poids lourds, de convois fluviaux et de trains qui impacteront le trafic actuel.	Moyen
Environnement industriel	Plusieurs ICPE et industries IED sont recensées autour du site d'implantation du Technocentre. Une zone d'activités industrielles se trouve à 1 kilomètre au nord du site.	Faible	Le projet du Technocentre s'inscrit dans un paysage déjà industrialisé. Le Technocentre sera soumis à Autorisation au titre de la réglementation des ICPE, et non Seveso.	Faible
Espaces et activités de loisirs	La chasse et la pêche sont pratiquées dans le département. Un site de baignade est recensé à 6,5 kilomètres en aval hydraulique du site d'implantation du Technocentre. Des infrastructures de sport et de loisirs sont recensées dans le rayon de 10 kilomètres autour du site, notamment le complexe sportif de Fessenheim à environ 2 kilomètres du site.	Faible	Le projet du Technocentre s'inscrit dans un paysage déjà industrialisé. Le Technocentre sera soumis à Autorisation au titre de la réglementation des ICPE, et non Seveso.	Faible

Thématique	Caractéristique	Enjeu du territoire	Sensibilité vis-à-vis du projet	Niveau d'enjeu pour le projet
Pêche professionnelle et aquaculture	Pas d'aquaculture recensée dans l'aire d'étude. La pêche professionnelle est très peu pratiquée sur le Rhin.	Faible	Le projet du Technocentre ne prévoit pas de rejets d'effluents liquides dans le Rhin susceptibles d'impacter les activités de pêche professionnelle et d'aquaculture.	Faible
Tissu économique local et socio-économique	L'enjeu du territoire de Fessenheim est d'assurer la mutation économique du territoire suite à la mise à l'arrêt définitif de l'INB n°75.	Moyen	Le projet du Technocentre s'inscrit parmi les objectifs de mutation du territoire suite à l'arrêt de l'INB n°75.	Faible
Consommation énergétique	La consommation d'électricité de la région Grand Est était d'environ 42 000 GWh en 2024, dont environ 8,7 % pour les secteurs de la métallurgie (hors industrie automobile) et de la sidérurgie.	Faible	Le projet sera relié au réseau électrique pour notamment, alimenter les fours à arc électrique.	Moyen

ÉVOLUTION PROBABLE DES ACTIVITÉS HUMAINES EN L'ABSENCE DU PROJET

Usages des sols

Les changements naturels probables par rapport à l'état initial de l'environnement pour les différents enjeux associés à la thématique « Activités humaines » sont difficiles à évaluer. Il est néanmoins à noter que le périmètre du projet est situé dans une zone industrielle, à proximité immédiate de l'INB n°75 sur une réserve foncière EDF. Cette zone est dédiée à un usage industriel, qui reste inchangé même en l'absence du projet du Technocentre.

Paysage

En l'absence du projet du Technocentre, compte tenu des éléments présentés au paragraphe précédent relatif aux usages des sols, l'évolution des paysages pourra se traduire par une extension du tissu industriel, probablement équivalent à celui qui serait prévu via le projet du Technocentre.

Patrimoine culturel et naturel

Dans la mesure où le site d'implantation du Technocentre ne se situe pas au sein de périmètres de protection de monuments historiques et de sites inscrits ou classés ni ne se situe à proximité de site patrimonial remarquable ou de site UNESCO, aucune évolution du patrimoine culturel n'est attendu, que ce soit avec ou en l'absence du projet du Technocentre.

Usages de l'eau

En l'absence du projet du Technocentre, compte tenu des éléments présentés au paragraphe précédent relatif aux usages des sols, l'évolution des usages de l'eau pourrait être similaire à celle liée au projet du Technocentre.

Infrastructures et voies de communication

Le site d'implantation du Technocentre se situe dans une zone déjà très bien desservie (voies de communication routières, ferroviaires, aériennes et fluviales), aucune nouvelle infrastructure ne devrait être créée. En l'absence du projet du Technocentre, le volume du trafic aux alentours du site devrait stagner.

Environnement industriel

Dans la mesure où le site d'implantation du Technocentre se situe dans une zone dans laquelle d'autres ICPE sont recensées et le site du projet étant sur une réserve foncière EDF, il est probable qu'en l'absence du projet, un autre projet industriel s'implante sur le site.

Espaces et activités de loisirs

Pas de données disponibles concernant l'évolution des espaces et activités de loisirs en l'absence du projet.

Pêche professionnelle et aquaculture

Pas de données disponibles concernant l'évolution de la pêche professionnelle et l'aquaculture en l'absence du projet.

Tissu économique local et socio-économique

L'annonce de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim a conduit à une remise en question profonde du modèle économique, environnemental et social sur lequel le développement du territoire s'est appuyé ces dernières décennies. Le développement d'activités tournées vers l'industrie du futur, l'innovation, les énergies, le tourisme, la culture et l'agriculture, constitue une réelle opportunité pour le Haut-Rhin. Le projet du territoire de Fessenheim porte sa priorité sur la création d'emplois et de valeur ajoutée. L'ambition de ce projet articule ainsi implantation d'entreprises, création d'emplois, innovation et excellence énergétique, tout en étant garante d'un développement durable, solidaire et équilibré. Le projet du territoire indique qu'il est envisagé que le site actuel du CNPE soit le siège d'activités industrielles à forte valeur ajoutée et créatrices d'emploi.⁶

⁶ Source : projet du territoire de Fessenheim (2019)

Ainsi, en l'absence du projet du Technocentre, l'ambition du territoire reste de compenser la perte économique et socio-économique due à l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Consommation énergétique

Pas de données disponibles concernant l'évolution de la consommation électrique en l'absence du projet.

9.2.

DESCRIPTION DES MÉTHODES UTILISÉES

9.2.1. ÉTAT INITIAL

L'enjeu méthodologique associé à l'élaboration du paragraphe « État initial de l'environnement » réside dans le fait de disposer de données fiables, actualisées et précises, de manière à permettre une description fidèle des activités humaines au sein de la zone d'étude.

L'approche mise en œuvre dans le cas de la présente étude d'impact du site d'implantation du projet s'appuie sur les deux grands principes suivants :

- Utilisation autant que possible des données publiques et fiables, actualisées périodiquement et géoréférencées (par exemple, les données issues de la base des installations classées ou encore les données de la BNPE relatives aux prélèvements d'eau). Dans la mesure où de telles données n'étaient pas disponibles, une prise d'informations a également été faite auprès d'autres sources fiables (par exemple, les informations relatives aux activités de chasse et de pêche fournies par des Fédérations Départementales de la Chasse et de la Pêche).
- Utilisation d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant d'avoir une approche spatiale et de sélectionner les données, les analyser (par exemple, l'exploitation des données Corine Land Cover par entité paysagère) puis les présenter (affichages de cartes).